

028-212801401-20230411-D23-04-25-DE

Accusé de réception exécutoire

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le 15/04/2023

DE LACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICSLiberté  
Égalité  
Fraternité

COMMUNE : 140 EPERNON

ARRONDISSEMENT : 28 CHARTRES

TRÉSORERIE OU SGC : TRESORERIE DE MAINTENON

TAUX

FDL

2023

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

## I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	7 986 874	43,14	115,60	8 570 000	3 697 098		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	46 974	27,61	124,34	50 100	13 833		
Taxe d'habitation (TH)	237 559	8,71	48,29	254 426	22 161		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	3 733 092		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	3 733 092	=			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

## II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			1 248 898	0	5 686	-1 580 894	- 326 310

## III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
		- 326 310		

À CHARTRES

Le 02 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,

EL KAROUI GRADZIG

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

COMMUNE : **140 EPERNON**  
ARRONDISSEMENT : **28 CHARTRES**  
TRÉSORERIE OU SGC : **TRESORERIE DE MAINTENON**

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

## Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	<b>1 094</b>
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	<b>0</b>
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	<b>2 217</b>
d. Locaux industriels	<b>1 244 494</b>

## Taxe foncière non bâtie

	<b>1 093</b>
--	--------------

## Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	

## Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

## 2. BASES EXONÉRÉES

## Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	<b>2 934 621</b>

## Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	<b>6 005</b>
c. Par la loi (autres)	

## Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

## 4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	<b>254 426</b>
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

## 3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

## 5. RÉFORMES FISCALES

## Taxe d'habitation :

a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	<b>0,680084</b>

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	<b>38,28</b>	<b>47,67</b>	<b>119,18</b>	<b>3,58000</b>	<b>115,60</b>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	<b>50,44</b>	<b>32,77</b>	<b>126,10</b>	<b>1,76000</b>	<b>124,34</b>
Taxe d'habitation (TH)	<b>22,98</b>	<b>22,33</b>	<b>57,45</b>	<b>9,16000</b>	<b>48,29</b>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

## Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

## Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

## 6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

<b>24,07</b>
--------------